



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Isère - Grenoble

Travail  
et handicap

APPRENTI

## Bénéficiez d'aides

**Prime** destinée à compenser les dépenses supplémentaires ou le manque à gagner pouvant en résulter (520 fois le SMIC horaire brut).

**Crédit d'impôt** (2 200 euros).

**Subvention forfaitaire**

(1 525 euros par période de 6 mois soit 3 050 euros par an).

**Prime à l'insertion** pour la conclusion avec l'apprenti d'un CDI ou d'un CDD d'au moins 12 mois (1 600 euros).

## Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour :

**Vous aider** à définir le profil de votre futur apprenti

**Recruter** un jeune dont le projet a été validé

**Publier** votre offre dans la bourse de l'apprentissage

Contactez le Pôle jeunes

Centre d'Aide à la Décision

Tél : 04 76 70 82 00



## Vos contacts

Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de Grenoble  
32 rue de New-York  
38026 Grenoble cedex 1  
Tram A ou B - Arrêt St Bruno

## Pôle social

Vous souhaitez embaucher un travailleur handicapé :  
Tél : 04 76 70 82 32  
enrico.maddalena@cm-grenoble.fr

## Pôle jeunes

Vous recherchez un apprenti travailleur handicapé :  
Tél : 04 76 70 82 00  
thierry.chaudagne@cm-grenoble.fr



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat

Isère - Grenoble

32 rue de New-York  
38026 Grenoble cedex 1  
Tél. : 04 76 70 82 09  
Fax : 04 76 70 82 59  
www.cm-grenoble.fr

Avec le soutien



Conception et réalisation : ILSO Grenoble - 04 76 12 01 14 - 05CDN032 - Photos : Agefiph



# Vous recherchez un salarié ?

## Embaucher une personne handicapée...

***n'est pas un handicap pour votre entreprise, bien au contraire.***

Vous avez besoin de compétences, d'une personne motivée qui deviendra un salarié performant ? Pour élargir votre choix, faites appel aux capacités professionnelles et aux qualités des travailleurs handicapés. Car, malgré leurs handicaps, ils sont motivés et possèdent déjà des compétences techniques.



SALARIÉ

### Bénéficiez d'aides

- **Accessibilité des situations de travail** qui permet d'adapter l'outil et l'organisation de travail pour compenser le handicap.
- **Aide à la formation d'un tuteur** pour faciliter et améliorer l'intégration professionnelle d'une personne handicapée dans un nouvel emploi ou dans un nouveau poste.
- **Participation au coût** du bilan de compétences et d'orientation, ainsi qu'au coût des prestations particulières liées au handicap.
- **Accompagnement** dans l'application de solutions adaptées pour assurer le maintien dans l'emploi d'une personne handicapée.
- **Prime à l'insertion** pour encourager les entreprises à embaucher des personnes handicapées sur des emplois durables.

### Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour :

- **Recruter** un collaborateur handicapé
- **Embaucher** un salarié handicapé
- **Choisir** le contrat de travail le plus adapté
- **Calculer** le coût salarial
- **Demander** des aides auprès de financeurs

Contactez le Pôle social  
Tél : 04 76 70 82 32

# Vous recherchez un apprenti ?

## Embaucher un apprenti handicapé...

***n'est pas un handicap pour votre entreprise, bien au contraire.***

Vous avez besoin d'un jeune, entre 16 et 30 ans, motivé, possédant les aptitudes pour apprendre un métier ?

Pour élargir votre choix, faites appel aux capacités professionnelles et aux qualités de jeunes reconnus travailleurs handicapés. Car malgré leurs handicaps, ils sont motivés, veulent sortir de leur isolement et vivre comme tout le monde.

